

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 14 février 2022, s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : GARRET Jean-Eric – BELLERITZ Jean-Yves – BIGAY Thierry -- BONJEAN Florence – CORROIS Laurent COURTY Chantal – GARRET Jean-Louis – LEFORT Jérôme – MERLE Jean-Marcel – NAVOSAD Amandine – OLLIVIER Joël – POILLERAT Caroline

Absent excusé : PONSON Damien - GOETZ Marie-Laure (procuration J.E. GARRET)

1. ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la démission de Monsieur Dominique CHEZE, le poste de 3^e adjoint a été supprimé. Il propose de créer un nouveau poste d'adjoint et de procéder à son élection.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide la création du poste de 3^e adjoint.

Monsieur le Maire propose Madame Amandine NAVOSAD pour occuper ce poste à compter du 1^{er} mars.

Il est procédé à l'élection du 3^e adjoint à bulletin secret.

Madame Amandine NAVOSAD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^e adjoint.

2. INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- décide de fixer le montant de l'indemnité de cet adjoint à 80% du taux maximal soit 8,56% de l'indice brut terminal de la fonction publique

- dit que cette indemnité sera versée à compter du 1^{er} mars 2022

3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE T.D.M.

Considérant qu'il convient de faire évoluer le périmètre d'action du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) afin d'y intégrer la Commune de Charnat,

Considérant le choix de création d'un réseau intercommunal de lecture publique,

Il est proposé une modification n°5 des statuts de Thiers Dore et Montagne (TDM).

Ayant entendu le projet de statuts présentés par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de statuts présenté et annexé à la présente délibération
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

4. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REHABILITATION DU PONT DU MOULIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'estimation des travaux à réaliser sur le pont appelé "pont du Moulin" sous le village de Bonjean.

Il présente au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise SABLON TP pour un montant H.T. de 3 710,00€.

Il rappelle que ces travaux de réfection sont subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2022 et par l'Etat dans le cadre de la DETR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de l'entreprise SABLON TP pour un montant H.T. de 3 710,00€
- demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal
- demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière auprès d'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- dit que le financement de ces travaux sera assuré par :
 - * la subvention au titre du FIC à hauteur de 20% x 1,06 (CDS) du montant H.T. soit 787,00€
 - * la subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% soit 1.113,00€
 - * les fonds propres de la Commune
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

5. DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX EGLISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, l'estimation des travaux à réaliser dans l'Eglise de la Commune, à savoir la réfection de l'escalier allant au clocher, la réfection des abat-sons et la fourniture et pose de grilles pare-oiseaux.

Il présente au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise MONTEIRO pour un montant H.T. de 9 130,00€.

Il rappelle que ces travaux de réfection sont subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2022 et par l'Etat dans le cadre de la DETR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de l'entreprise MONTEIRO pour un montant H.T. de 9 130,00€
- demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal
- demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière auprès d'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)
- dit que le financement de ces travaux sera assuré par :
 - * la subvention au titre du FIC à hauteur de 20% x 1,06 (CDS) du montant H.T. soit 1936,00€
 - * la subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% soit 2.739,00€
 - * les fonds propres de la Commune
 - * un emprunt si nécessaire
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

6. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise SIGNALS pour l'achat des plaques de rues pour un montant H.T. de 2 853,00€.

Il rappelle que ces travaux de réfection sont subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre du FIC 2022 et par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de l'entreprise SIGNALS pour un montant H.T. de 2 853,00€
- demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal
- demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière auprès d'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)
- dit que le financement de ces travaux sera assuré par :
 - * la présente subvention demandée à hauteur de 30% du montant H.T. soit 856,00€
 - * la subvention au titre du FIC à hauteur de 20% x 1,06 (CDS) soit 605,00€
 - * les fonds propres de la Commune
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

7. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DES GITES COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise EXTRAT pour le changement des menuiseries extérieures sur les gîtes communaux pour un montant H.T. de 31.315,00€.

Il rappelle que ce projet est subventionné dans le cadre de La DETR et de la DSIL 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le devis de l'entreprise EXTRAT pour un montant H.T. de 31 315,00€
- demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la DETR
- dit que le financement de ces travaux sera assuré par :
 - * la subvention au titre de la DSIL à hauteur de 30% du montant H.T. soit 9 395,00€
 - * la subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% soit 9.395,00€
 - * les fonds propres de la Commune
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

8. PROJET DE SECURISATION ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de sécurisation et de remplacement des fils nus du réseau basse tension au niveau du centre Bourg de la Commune d'ARCONSAT.

Une estimation sommaire des travaux restants à la charge de la Commune dans le cadre de l'enfouissement des réseaux secs (électriques, télécoms et éclairage public) nous est parvenue de l'entreprise SEMELEC.

- distribution publique d'électricité : environ 90 000€ T.T.C. à la charge du Territoire d'Energie Puy-de-Dôme
- télécom (Orange) : environ 24 000€ T.T.C. à la charge de la Commune
- éclairage public : environ 30 000€ T.T.C. dont 12 500€ à la charge de la Commune

Soit une participation de la Commune d'environ 36 500€ pour un coût global de travaux estimé à 144 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour la réalisation des travaux de sécurisation et de remplacement des fils nus du réseau basse tension au niveau du Centre Bourg
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires à cette opération au budget général 2023
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération

9. NOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES

Afin de faciliter le repérage, le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS, il convient d'identifier clairement les adresses des maisons et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, la dénomination des voies communales.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

La dénomination des voies de la Commune et la numérotation des maisons sont présentées au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les dénominations pour les voies communales
- APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage, avec côté impair et côté pair
- PRECISE que les crédits nécessaires à cette dénomination seront inscrits au budget principal
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision

Chemin de la Garenne
Chemin du Château
Route des Colporteurs
Route des Couteliers
Place de l'Église
Impasse des Hortensias
Impasse sous le Palais
Rue Antoine Bostborge
Chemin du Roc
Chemin des Pardelières
Impasse Gaby Bruyère
La Cour de Lunel
Impasse des Mûres
Chemin de la Ferme de Montlune
Route de Saint Thomas
Chemin de la Goutille
Chemin des Neuf Fontaines
Chemin du Moiron
Impasse du Moiron
Chemin du Chassaing
Chemin de la Loge
Chemin de Chabot
Chemin des Tilleuls
Chemin des Besserettes
Impasse des Sagnes
Chemin de la Croix du Poyet
Impasse de la Gasse
Chemin de Guet
Chemin de la Trappe
Chemin de la Pierre du Mortier
Chemin des Pirognés
Rue de la Fontaine
Route du Sabot
Chemin des Moulins
Chemin de Saint-Agues
Chemin du Plan du Puy
Rue Ginich
Chemin des Magnolias
Chemin de Peyre O Bas
Rue de l'Anse
Chemin de la Petite Croix
Route de la Charme